

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau
Municipalité de Messines

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue le lundi 6 juillet 2009, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère
M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier

Absence motivée :

M. Roger Kenney, conseiller

Présence dans la salle : 2 personnes

Ouverture de l'assemblée

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R0907-178

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

11.1 Dossier de droit de passage sur le chemin Lac à Boileau (section privée);

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Vérification du quorum
 - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1 juin 2009
 - 4.2 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques
 - 5.1 Rapport d'activité et vérification des téléavertisseurs – pour le mois mai 2009
 - 5.2 Statistiques 911 – pour le mois mai 2009
 - 5.3 Avis de convocation – rencontre 1^{er} répondant
6. Présentation des comptes et rapports
 - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
 - 6.2 Présentation des comptes dus au 29 juin 2009
 - 6.3 Présentation des comptes payés au 29 juin 2009
 - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 29 juin 2009
 - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte au 20 juin 2009
 - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
7. Formulation de règlement – aucun item
 - 7.1 Avis de motion – Règlement régissant les ventes de garage sur le territoire de la municipalité de Messines

8. Ressources humaines
 - 8.1 Projet étudiant été 2009 – nomination de Guillaume Joly
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 Hydro – Québec – installer ligne d’hydro terrain CMC
 - 9.2 Patinoire de Farley – autorisation d’engagé une dépense pour la réparation et l’achat de peintures pour les bandes
 - 9.3 ADMQ colloque zone Outaouais – inscription de la secrétaire trésorière adjointe
 - 9.4 Politique sur les limites de vitesse sur le réseau routier municipal
 - 9.5 Dossier de monsieur Jean-Yves Levesque
 - 9.6 Report de l’assemblée du mois d’août 2009
10. Correspondance
 - 10.1 MRC – procès-verbal séance régulière du 19 mai 2009
 - 10.2 MRC – Ordre du jour, séance régulière, mardi le 16 juin 2009
 - 10.3 Volet II – lettre de refus à notre demande d’aide financière
 - 10.4 Lettre comité skatepark
 - 10.5 MTQ – accusé réception – demande de réviser le montant de la subvention pour le réseau routier
 - 10.6 Carrière Beauregard – offre de service
 - 10.7 CPGLC – lettre de remerciement
 - 10.8 Rapport annuel de la SADC
 - 10.9 MRC – règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l’assemblée

ADOPTÉE

PROCÈS VERBAUX

R0907-179

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1^{er} juin 2009

CONSIDÉRANT QU’une copie du document en titre à été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité

D’approuver ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

COMPTES ET RAPPORTS

R0907-180

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier au 29 juin 2009

CONSIDÉRANT QU’en vertu du règlement N° 256-2006, règlement délégrant certains pouvoirs d’autorisation des dépenses et de passer des contrats au Directeur général / secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses engagées par le Directeur général / secrétaire- trésorier pour la période du 26 mai 2009 au 29 juin 2009 est de 3 031.67\$;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier pour la période du 26 mai 2009 au 29 juin 2009 a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D’approuver le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé pour la somme de 3 031.67\$.

ADOPTÉE

R0907-181

Pour accepter la liste des comptes dus au 29 juin 2009

La liste des comptes dus pour la période du 26 mai 2009 au 29 juin 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des comptes dus pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour un total de 69 619.18\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0907-182

Pour accepter la liste des comptes payés au 29 juin 2009

La liste des comptes payés pour la période du 26 mai 2009 au 29 juin 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes payés pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour la somme de 143 276.09\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0907-183

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 29 juin 2009

La liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 26 mai 2009 au 29 juin 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les salaires payés par dépôt direct pour la période mentionnée ci-dessus et ce pour la somme de 29 726.83\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R0907-184

Avis de motion – Règlement régissant les ventes de garage sur le territoire de la municipalité de Messines

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement régissant les ventes de garage sur le territoire de la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

R0907-185

Projet étudiant été 2009 – nomination de Guillaume Joly

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de monsieur Guillaume Joly pour la prochaine période estivale à titre d'étudiant journalier, soit pour une période de 10 semaines, que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (d) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics.

Que la rémunération applicable est selon l'annexe B du contrat présentement en vigueur, soit le salaire minimum en vigueur au 1^{er} mai 2009.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

AFFAIRES NOUVELLES

R0907-186

Hydro-Québec – installer ligne d'hydro terrain CMC

CONSIDÉRANT QUE suite à la subdivision du terrain à l'arrière du CMC pour fin d'utilisation de voirie municipale et l'éventuel aménagement d'un centre sportif, il est essentiel d'avoir l'approvisionnement en électricité;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé produite par Hydro-Québec pour la pose d'une entrée électrique sur le terrain du CMC s'élève à 12 000.00\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, et le directeur général, monsieur Jim Smith, à signer au nom de la municipalité tous documents relatifs au contrat d'installation de la ligne électrique par Hydro-Québec sur le terrain du CMC, et ce au coût de 12 000.00\$ en plus des taxes applicables.

Note : Les fonds proviendront du surplus accumulé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0907-187

Patinoire de Farley – autorisation d'engager une dépense pour la réparation et l'achat de peinture pour les bandes

CONSIDÉRANT QUE les bandes de la patinoire de Farley ont un urgent besoin de réparation;

CONSIDÉRANT QUE le représentant des loisirs auprès du conseil municipal, monsieur Sylvain J. Forest, demande à ce que les bandes soient peinturées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget provisionnel de 1 200.00\$ en plus des taxes applicables, afin d'effectuer des travaux de réparation des bandes de la patinoire à Farley, en plus de peindre celles-ci.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0907-188

ADMQ colloque zone Outaouais – inscription de la secrétaire trésorière adjointe

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe, madame Suzie Gauthier, à participer au colloque de la zone Outaouais qui se tiendra au Château Cartier à Gatineau, les 16 et 17 septembre prochain. La municipalité de Messines s'engage à déboursier, outre les frais d'inscription au coût de 200.00\$ en plus des taxes applicables, les frais de déplacement et d'hébergement s'y rattachant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0907-189

Politique sur les limites de vitesse sur le réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaite établir une politique écrite sur les limites de vitesse sur le réseau routier municipal et ce, en conformité avec le document « Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal » produit par Transport Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif visé par le présent est d’adopter une politique qui déterminera la limite de vitesse de circulation appropriée sur le réseau routier de la municipalité en tenant compte des caractéristiques géométriques de chacun des chemins, afin d’améliorer la sécurité de ses utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique servira d’outils à l’équipe de travaux publics afin d’assurer une signalisation adéquate sur le réseau routier municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter la présente politique sur les limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal, tel que suit à savoir :

Nom du Chemin	Limite 50/km	Limite 60/km	Limite 70/km	Limite 80/km
ADÉLARD rue	X			
AÉROPORT chemin de l'	X			
AIGLE rue de l'	X			
ALBATROS rue de l'	X			
ALPAGE chemin de l'	X			
ARSENAULT montée	X			
BARNABÉ chemin		X		
BEAULIEU chemin		X		
BEDARD chemin	X			
BERNARD chemin	X			
BOULEAUX chemin des		X		
CARLE chemin		X		
CÉCIRE chemin	X			
CHAMPAGNE chemin		X		
CHENES montée des	X			
DESJARDINS montée	X			
ENTRÉE SUD chemin de l'				X
FARLEY chemin	(50km/h) – à partir du chemin Farley et finissant à ± 30m à l’ouest du 66 chemin Farley.		X	
FERME chemin de la		X*		
FERME DES SIX chemin de la	(50km/h) – (entre le 44 et le 66)		X	
GALIPEAU chemin	X			
GOLF chemin du		X		
GORLEY chemin		X		
GOULET rue	X			
GUERTIN chemin	X			
JOLIVETTE chemin + s/n	X			
Nom du Chemin	Limite 50/km	Limite 60/km	Limite 70/km	Limite 80/km
JUTRAS rue	X			
LAC À LARCHE chemin du			X	
LAC BOILEAU chemin du		X		
LAC GRENON chemin du		X		
LAC LANDRIEUX chemin du		X		
LAC LECUYER chemin du + s/n		X		
LAC rue du	X			
LAFONTAINE chemin		X		
LAMOUREUX chemin	X			
LAPERLE chemin	X			

LAPOINTE chemin		X		
MERCIER montée	X			
MONTAGNE chemin de la			X*	
NAULT rue	X			
OISELET rue de l'	X			
PATRICIA rue	X			
PATRY rue	X			
PETIT LAC DES CEDRES s/n chemin du		X		
PINS chemin des	X			
POTVIN chemin		X		
POULIN chemin		X*		
QUAI chemin du		X		
ROBERTSON rue	X			
SAINT-RAPHAEL montée	X			
SAUMURE chemin	X			
ST-JACQUES chemin (5.1)			X*	
TREMBLAY chemin	X			
VAL-GUERTIN chemin	X			

Note : Pour tous les chemins dont le (X) indiquant la limite de vitesse maximale est suivi d’une étoile (*); des panneaux de danger de couleur jaune seront installés afin d’abaisser la limite de vitesse de 10 à 20 km/h sur de très courte distance (en milieu bâti dans une agglomération, présence d’enfants, courbe de 90° etc.).

ADOPTÉ

R0907-190

Dossier de monsieur Jean-Yves Lévesque

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre, dans le cadre de son programme de gestion des matières résiduelles à la population, le service de collecte des objets en métal et ce, selon un horaire prédéterminé ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lévesque offre le service de collecte et disposition des objets en métal sur l’ensemble du territoire de la municipalité depuis le début du mois de juin dernier et ce, suite à l’approbation verbal du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lévesque ne reçoit aucune rémunération de la part de la municipalité pour ses services, par contre, les sommes obtenues par la vente des objets recueillis reviennent à monsieur Lévesque ;

CONSIDÉRANT QUE le camion utilisé par monsieur Lévesque a un urgent besoin de réparation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent que le service offert par monsieur Lévesque depuis le début du mois de juin dernier est une bonne affaire pour la municipalité et qu’il est dans un bon intérêt pour la municipalité que celui-ci poursuive ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser une compensation monétaire à monsieur Lévesque pour service rendu, et ce afin de lui permettre de procéder à la réparation urgente sur son camion qu’il utilise pour fin de collecte des objets en métal sur le territoire de la municipalité et ce, pour un montant de 350\$;

D’autoriser le maire et le directeur général de signer au nom de la municipalité une entente de service avec monsieur Lévesque et dont les conditions ci-dessous en feront partie intégrale :

- Échange de service entre les deux parties sans aucune compensation monétaire;
- Qu’en guise de compensation, la municipalité fournira une liste de noms de propriétaires demandant le service de collecte de gros objets en métal et que monsieur Lévesque pourrait vendre les objets recueillis et conserver les argents provenant de leurs ventes;
- Dégagement de responsabilité de la part de la municipalité, monsieur Lévesque doit s’engager à garder la municipalité idem de toutes poursuites judiciaires ou autres, suite à une action de sa part causant des dommages quelconques ou de tous dommages ou pertes qu’il pourrait subir personnellement.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0907-191

Report de l’assemblée du mois d’août 2009

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l’unanimité

Que le conseil municipal reporte l’assemblée régulière prévue pour le lundi 3 août prochain, au mardi 4 août 2009 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines.

Note : Le report de cette assemblée sera publié au journal local La Gatineau, une semaine avant celle-ci, soit au plus tard le jeudi 30 juillet 2009.

ADOPTÉE

R0907-192

Dossier de droit de passage sur le chemin Lac à Boileau (section privée)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laval Maurice, résident du 30 chemin Farley, a fait parvenir une demande écrite demandant une compensation monétaire de la part de la municipalité de Messines à titre de paiement de droit de passage sur la section du chemin Lac à Boileau privé, connu sous la désignation cadastrale partie du lot 51, rang 4 canton de Bouchette, et dont le matricule est 4326-39-5899 au nom de monsieur Laval Maurice;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont mandaté le directeur général, monsieur Jim Smith, à rencontrer le demandeur, monsieur Laval Maurice, et ce afin de négocier une entente de droit de passage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter l’entente # 200906002 convenue entre monsieur Maurice et le directeur général, monsieur Jim Smith, et dont les deux parties ont signé en plus du maire, monsieur Ronald Cross, et par conséquent approuve le paiement au montant de 3 000.00\$.

Il est de plus résolu que l’entente # 200906002 fasse partie intégrante du présent procès-verbal comme si elle était ici décrite au long.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0907-193

Levée de l’assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité

De lever l’assemblée régulière à 20h00.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier